

TRAIT d'UNION

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU MENTOR

Depuis sa création en 2021, Trait d'Union est pensé comme un vecteur d'échanges de points de vue, de débat, mais également comme un espace privilégié de transmission des compétences au sein de la majorité présidentielle.

Le projet de Mentorat est né de cette philosophie : permettre à des collaborateurs motivés de se perfectionner dans leurs fonctions, d'entreprendre une mobilité professionnelle ou de préparer au mieux une entrée dans la vie professionnelle, par une mise en relation avec une personne expérimentée, pour leur permettre de s'affirmer comme la prochaine génération de cadres de la majorité.

Vous avez accepté de (re)devenir mentor pour cette saison 2 : merci !

L'objectif : accompagner votre binôme dans son projet de perfectionnement professionnel.

La durée : d'avril à juin 2023.

Les principes fondamentaux : confiance, bienveillance et exigence !

Déroulé des événements :

- La ou le mentoré avec qui vous serez en binôme vous contactera très prochainement pour convenir d'un premier échange, selon vos disponibilités.
- Chaque rendez-vous est l'occasion d'approfondir progressivement la discussion et de fixer des échéances (ex : identifier les compétences à développer, les éléments précis sur lesquels le mentoré souhaite être accompagné, échanges sur divers sujets ...).

Pour faire avancer votre binôme de façon structurée et régulière dans les prochains mois, nous vous proposons l'organisation suivante :

- Libre à vous de vous organiser au mieux, en fonction de vos disponibilités et besoins. Par exemple, 1 rendez-vous mensuel.

- Fin avril : point d'étape avec l'équipe de Trait d'Union.
- Fin juin : clôture de la deuxième promotion et bilan.

Informations pratiques :

Contact par mail pour toute interrogation : contact@trait-union-acpr.fr ou sur Telegram : @CorentinLuce.

Bon vent dans cette nouvelle aventure !

L'équipe de Trait d'Union